



# MONTPELLIER TERRITOIRES

UNE MÉTROPOLE PRODUCTIVE



# UNE MÉTROPOLE DANS SON GRAND TERRITOIRE



# UN POINT DE DÉPART

Un objectif général

**Préserver durablement 2/3 d'espaces agro-naturels et limiter le développement urbain au 1/3 du territoire, en priorisant le réinvestissement urbain.**

4 enjeux fondamentaux

- > **Valoriser les espaces agro-naturels, maintenir leur biodiversité exceptionnelle et développer l'agroécologie**
- > **Prendre en compte la dynamique démographique en maîtrisant le développement des villes et villages**
- > **Adapter le territoire aux risques face aux changements climatiques**
- > **Consolider le développement économique**

# PROCESSUS : PROGRESSION DES IDÉES



=  
**Constat  
d'étonnement**

=  
**4 DÉFIS**

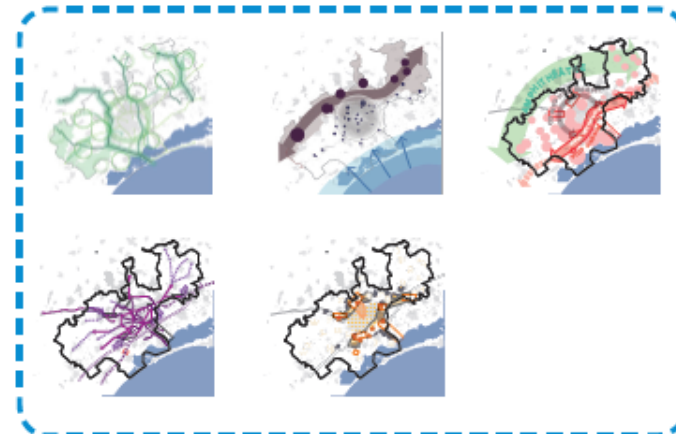
=  
**5 AXES STRUCTURANTS  
DU PROJET**

**DÉFI 1**  
Acclimater la métropole  
Anticiper pour s'adapter au risque, mais aussi : bien vivre avec.

**DÉFI 2**  
Renforcer l'attractivité de 3M au travers des 7 piliers stratégiques  
Un territoire attractif pour les habitants et pour les entreprises avec un réseau d'infrastructures adapté.

**DÉFI 3**  
Mettre en cohérence les espaces de développement économique  
Une stratégie d'intensification du nombre d'emplois justement localisée, accompagnée d'une mise en cohérence du réseau de transports.

**DÉFI 4**  
Faire la métropole du quotidien  
Bien vivre dans un territoire méditerranéen exemplaire.



**PLAN ARMATURE**

Détailé sur les diapos suivantes

# LES 5 AXES STRUCTURANTS DU PROJET DE TERRITOIRE ...

Révéler le paysage de la métropole comme bien commun



## 1- LE GRAND PARC



Une stratégie pour acclimater la métropole

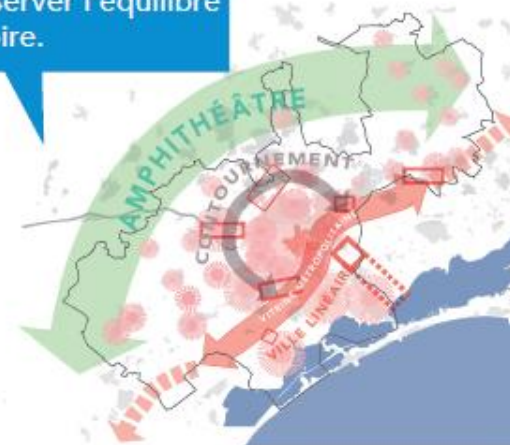
## 2- L'APPROPRIATION DU RISQUE

À travers un réseau de transports efficace et économe



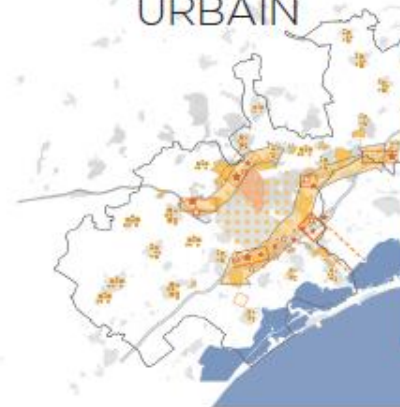
## 4- ORGANISER LE RABATTEMENT DES FLUX QUOTIDIENS

Structurer l'urbanisation pour préserver l'équilibre du territoire.



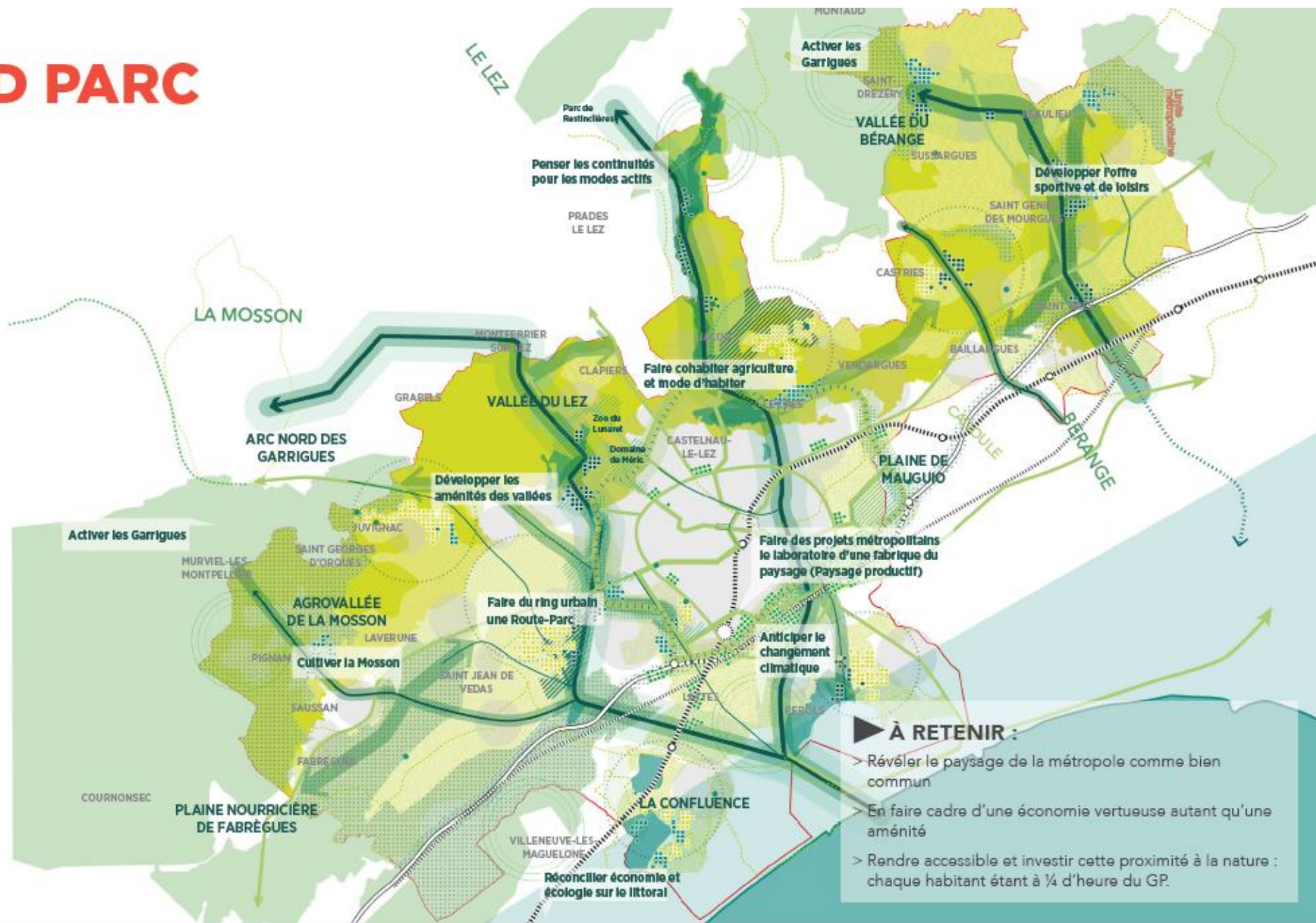
## 3- LES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Une stratégie économique pour accroître l'attractivité de la métropole



## 5- MÉTROPOLE COMPACTE, MÉTROPOLE EFFICACE

# LE GRAND PARC



- À RETENIR :**
- > Révéler le paysage de la métropole comme bien commun
  - > En faire cadre d'une économie vertueuse autant qu'une aménité
  - > Rendre accessible et investir cette proximité à la nature : chaque habitant étant à ¼ d'heure du GP.

# ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE



Liste des actions possibles pour la mise en place d'un système agricole associant exploitation, production, distribution et diffusion et ce, à toutes les échelles.



Développer des systèmes agro-écologiques alliant optimisation de la valorisation des ressources naturelles et respect des écosystèmes.

Décloisonner les acteurs du monde agricole et diversifier les systèmes de production et d'approvisionnement

Convertir les secteurs de déprise agricole en projets d'agriculture nourricière.

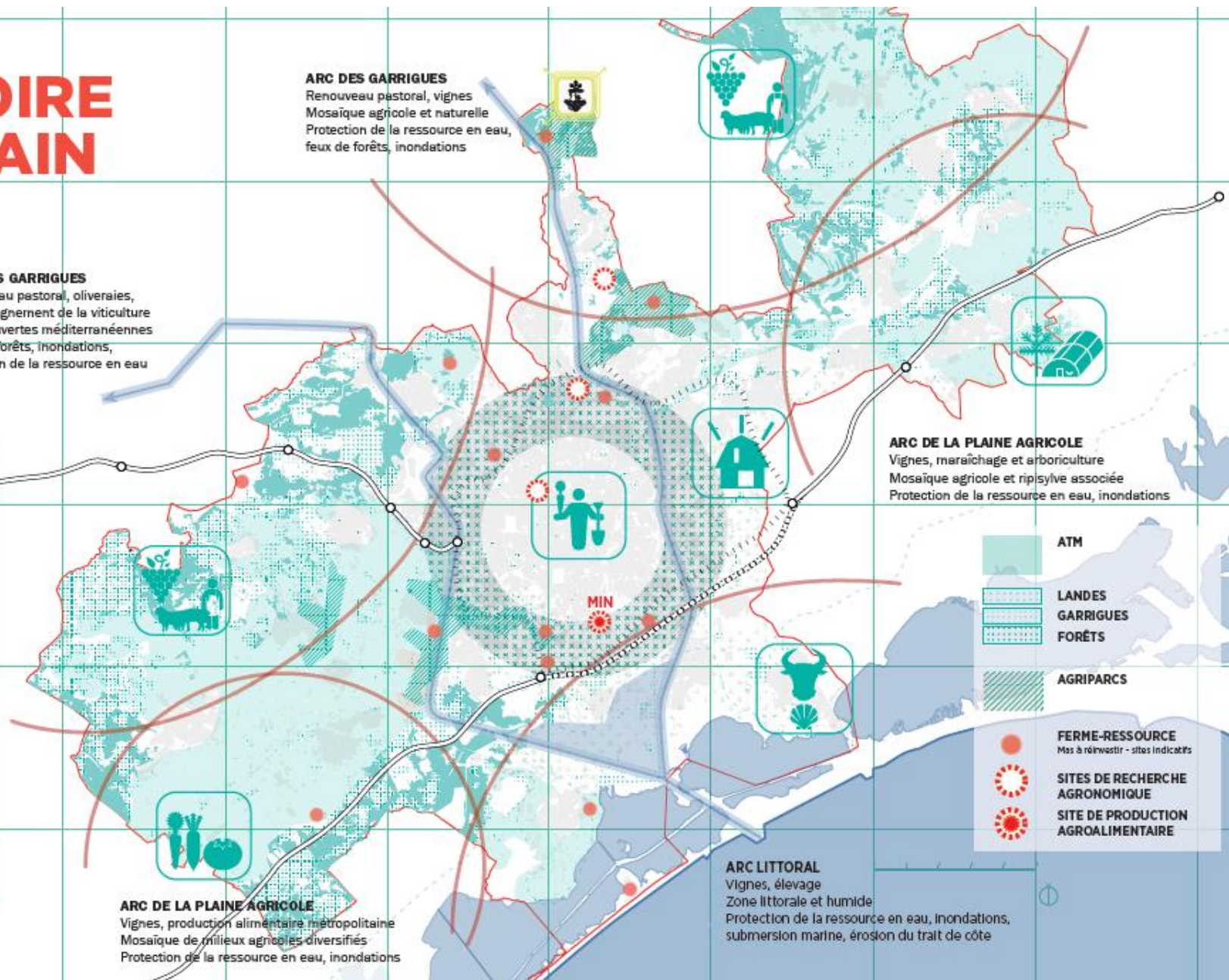
Rendre l'alimentation locale et saine accessible au plus grand nombre

Créer des circuits plus courts et plus adaptés à une consommation locale.

# AGRO TERRITOIRE MONTPELLIÉRAIN

Activer le périmètre de l'agro territoire pour définir le **paysage alimentaire** de la métropole :

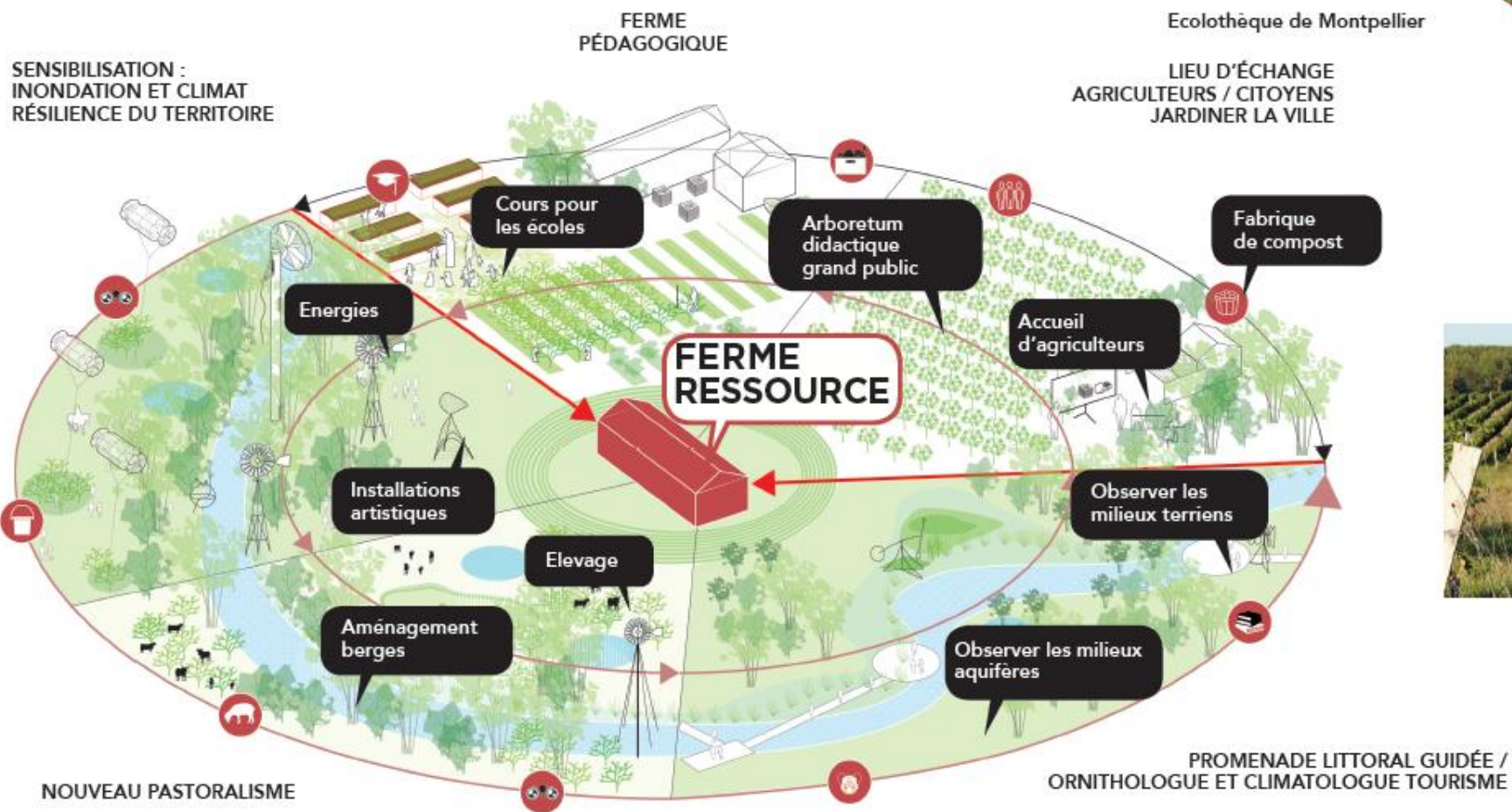
- Établir de **grands domaines identitaires d'exploitation**, indépendants mais complémentaires, où se trouvent des **lieux de recherche** mais aussi des sites de production agroalimentaires.
- Réinvestir le patrimoine existant des Mas et domaines.





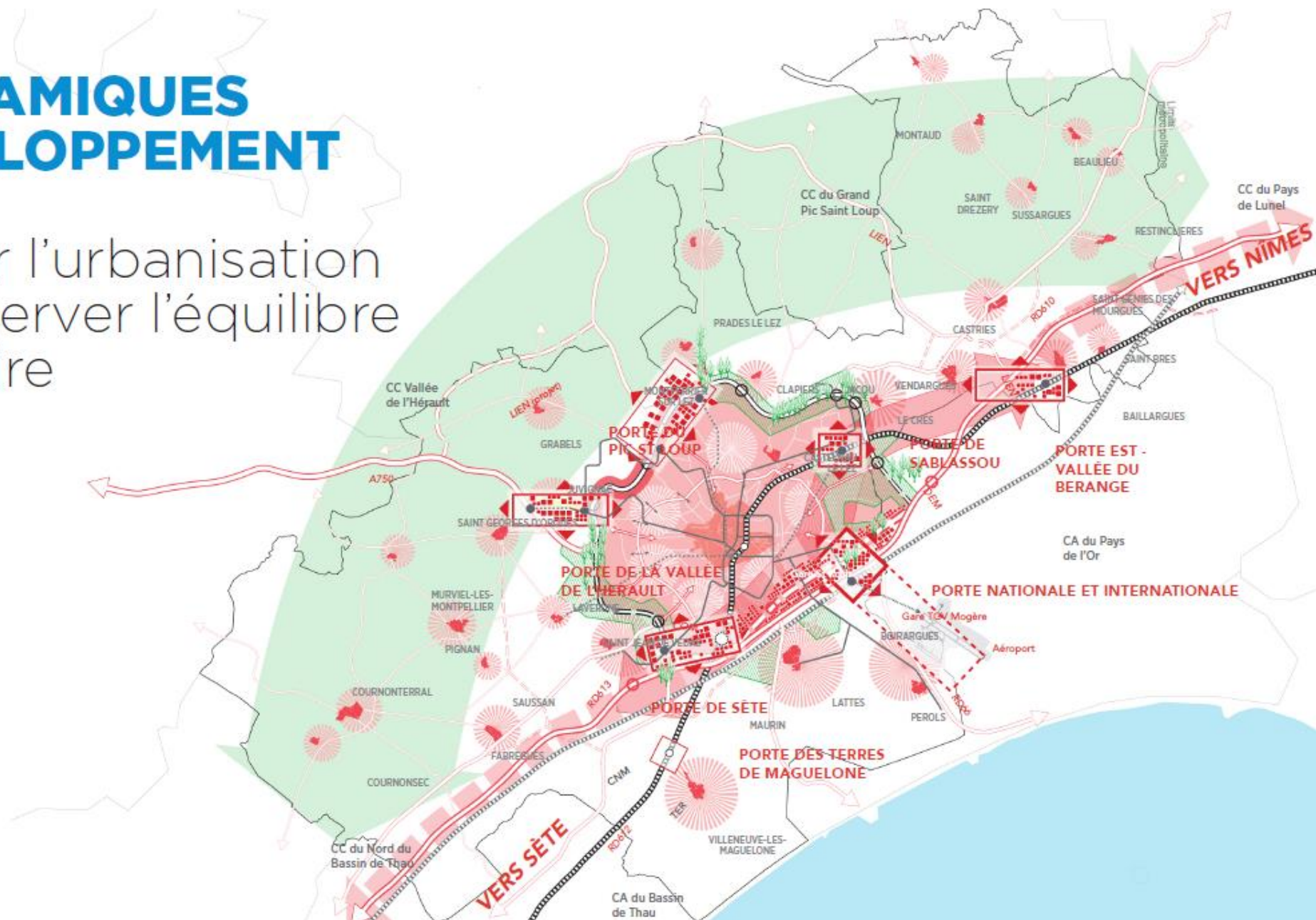
# UN EXEMPLE DE FERME-RESSOURCE

► Un exemple de ce que pourrait être une **Ferme-ressource** autour de la thématique **agriculture et savoirs** - un lieu d'échange citoyen entre le grand public et les agriculteurs



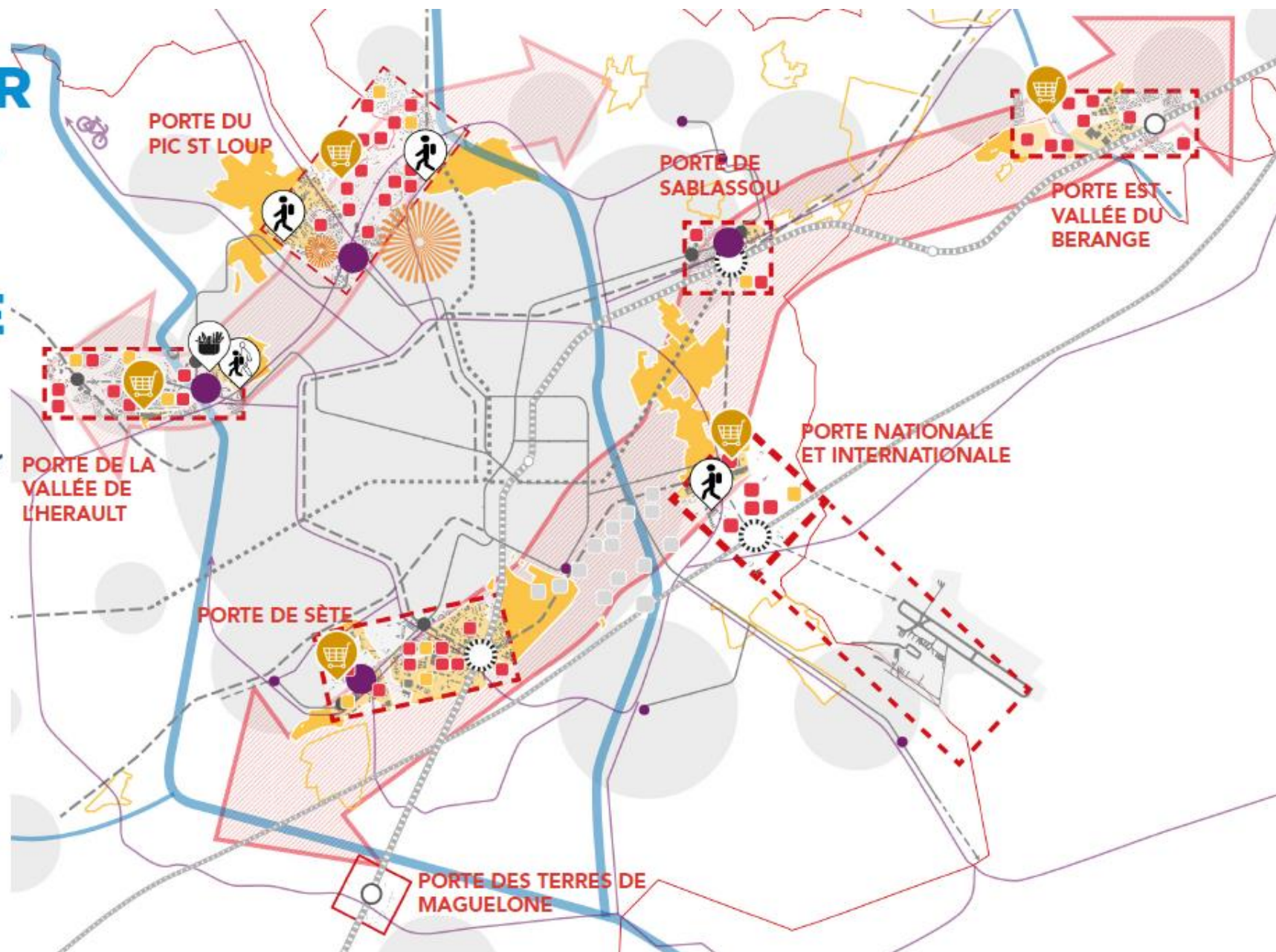
# LES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Structurer l'urbanisation pour préserver l'équilibre du territoire



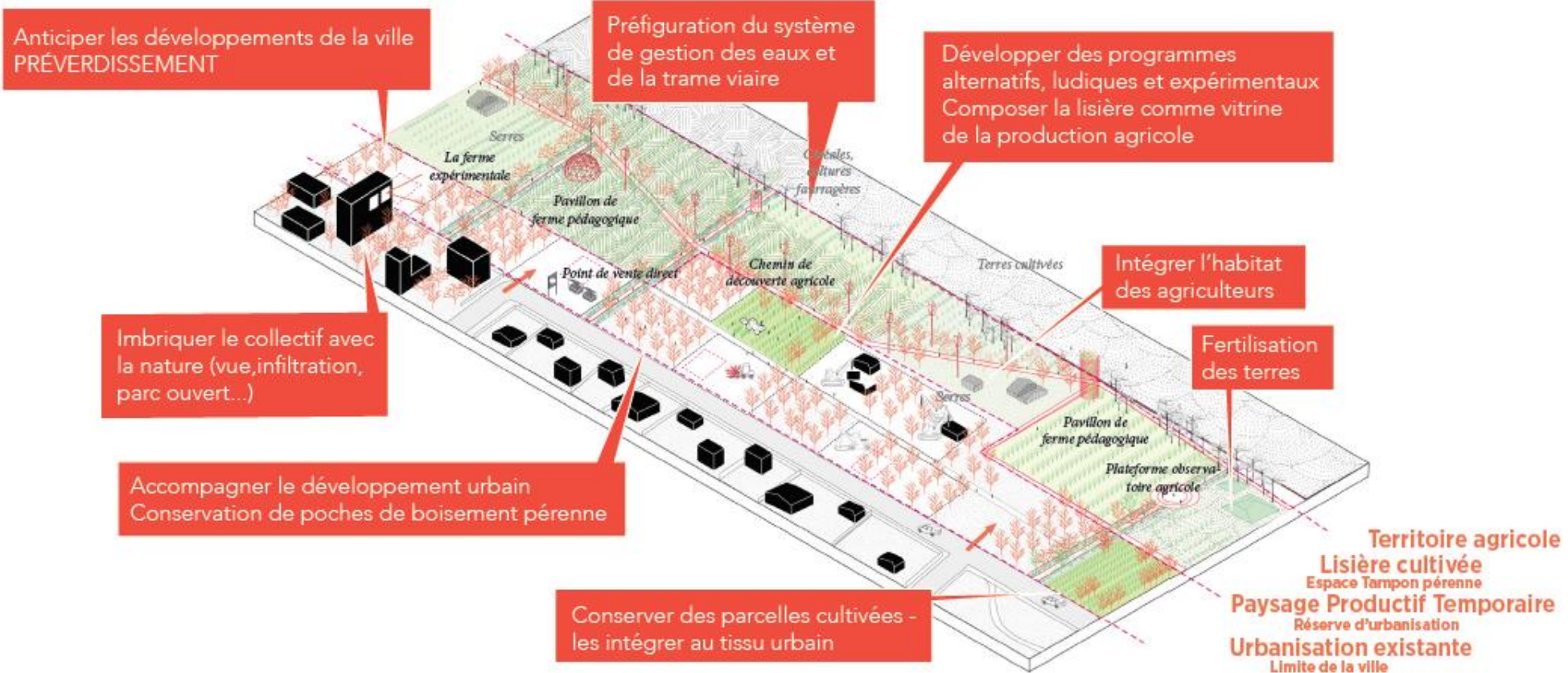
# STRUCTURER LES PORTES DU CŒUR DE LA MÉTROPOLE

Des points d'intensité et  
d'animation urbaine de la  
métropole et des lieux de projet  
pour faire interface entre le cœur  
métropolitain et la métropole  
des villages



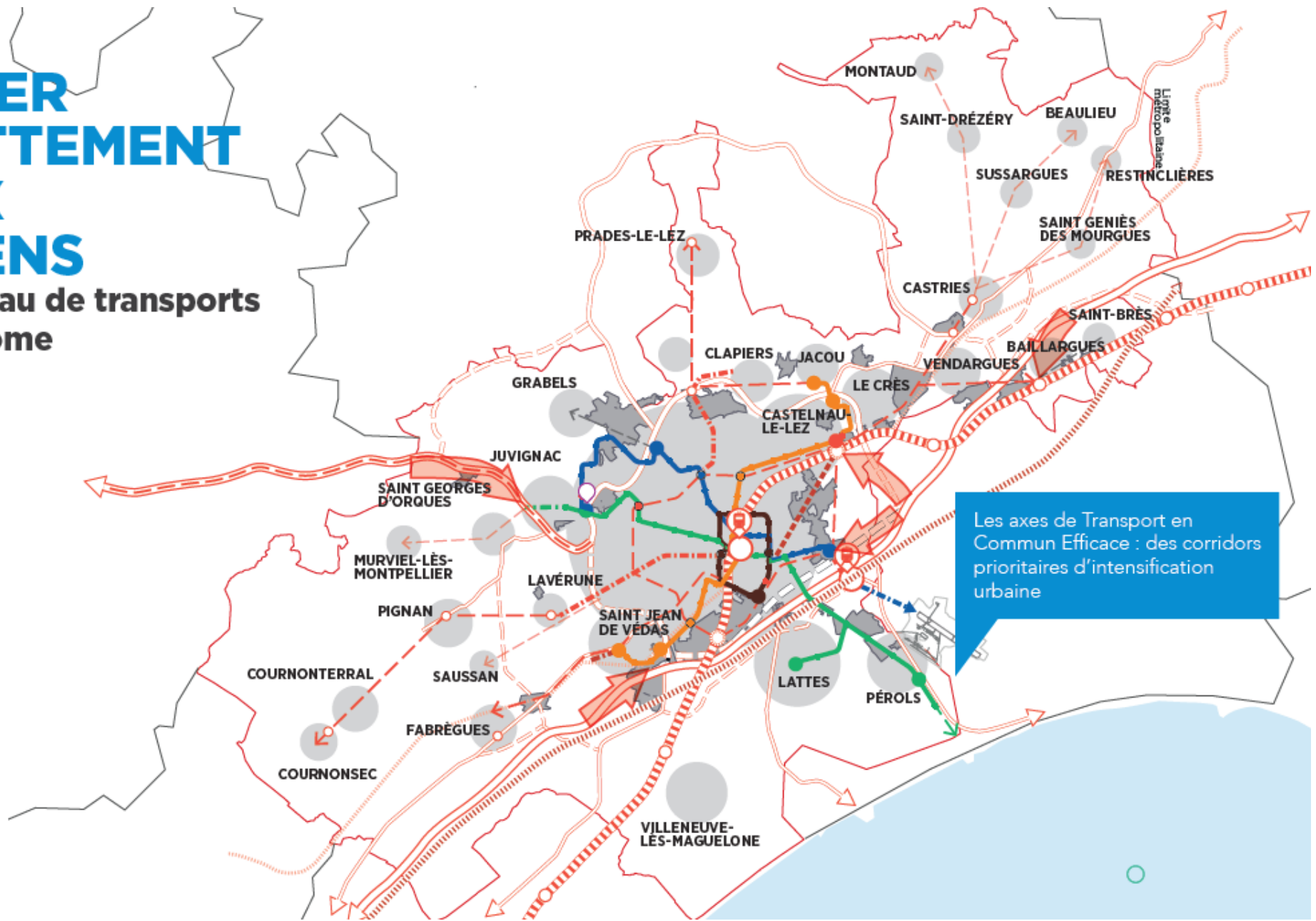
# LISIÈRE D'ANTICIPATION ET ACCOMPAGNEMENT D'URBANISATION :

- Anticiper le développement de la métropole et en constituer les limites actives
- Inscrire ces épaisseurs programmées au SCoT



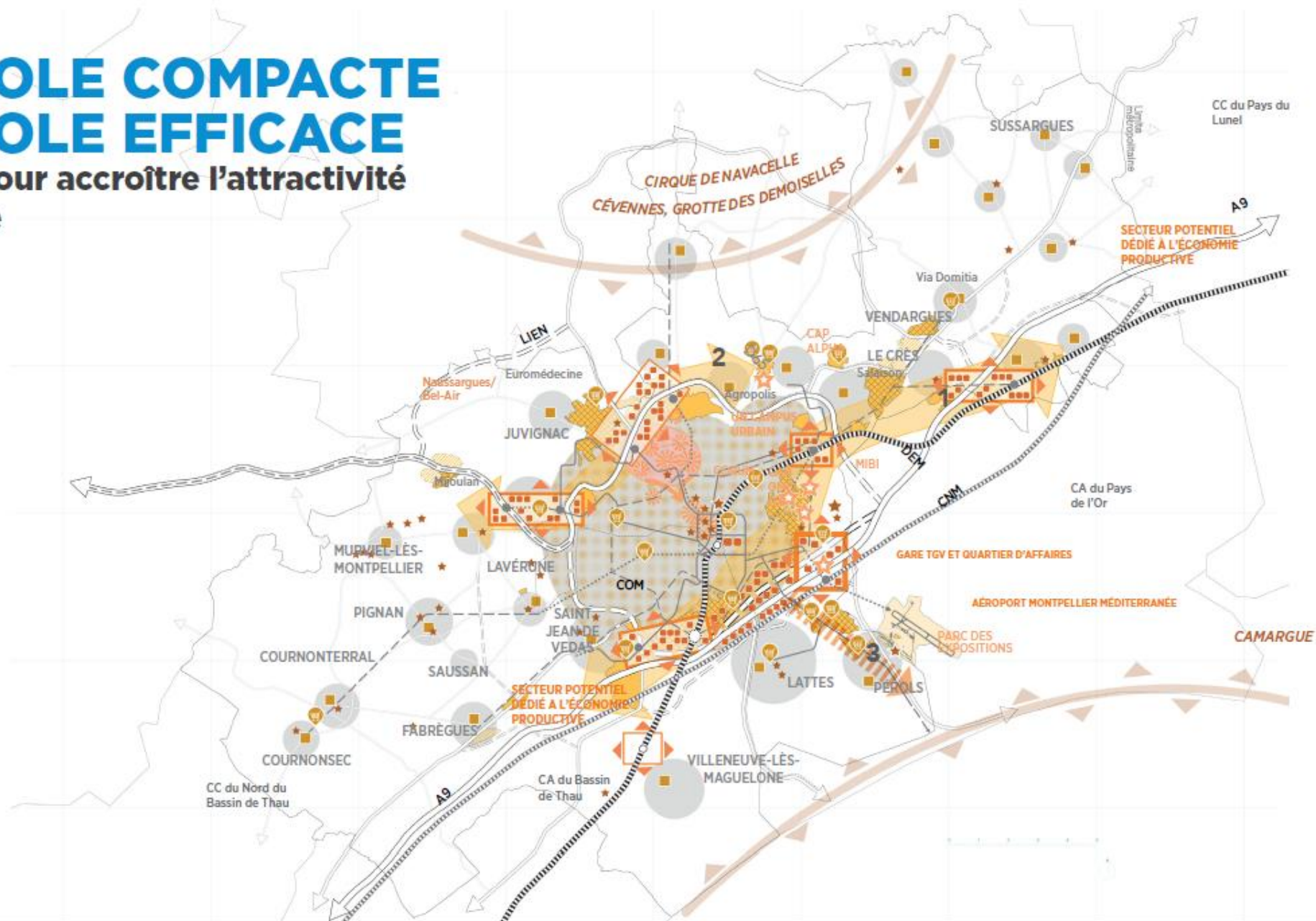
# ORGANISER LE RABATTEMENT DES FLUX QUOTIDIENS

À travers un réseau de transports  
efficace et économe



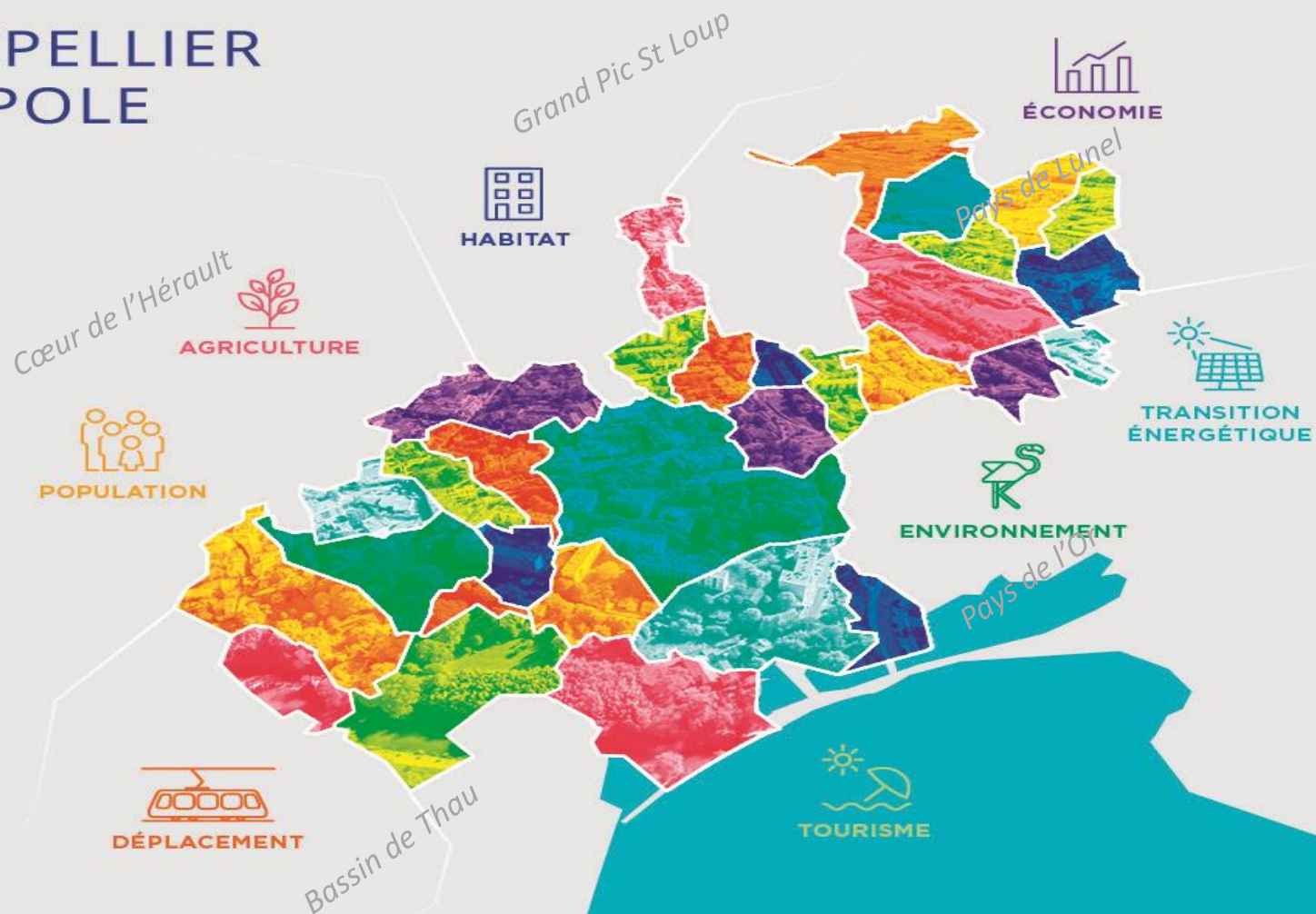
# MÉTROPOLE COMPACTE MÉTROPOLE EFFICACE

Une stratégie pour accroître l'attractivité  
de la métropole





# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



## QU'EST CE QU'UN SCOT ?

- **Le SCoT c'est** : un document de planification de l'aménagement du territoire, il définit les grands équilibres et spatialise les espaces agricoles et naturels à valoriser et les sites urbains à développer pour accueillir habitants et emplois
- **Ce n'est pas** : un document de programmation, ni de prescription à la parcelle (c'est le PLUi qui gère le droit des sols en intégrant les orientations du SCoT )
- **Son horizon** : 2040, soit un exercice de planification sur 21 ans entre 2019 et 2040
- **Son échelle** : intégration des enjeux du grand territoire, déclinés sur les 31 communes de la Métropole



# QU'EST CE QU'UN SCOT ?

Les 3 documents du SCoT :

## Rapport de présentation

- Diagnostic socio-économique
- Etat initial de l'Environnement
- Justification des choix du projet

## Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- Une stratégie et les orientations du projet d'aménagement du territoire

## Document d'Orientations et d'Objectifs

- Les règles du jeu à respecter (par le PLUi)

**Un projet cohérent  
d'aménagement de l'espace**



# POURQUOI RÉVISER LE SCOT DE NOTRE TERRITOIRE ?

**Depuis 2006, nouvelles dispositions issues de grandes lois :**

- Lois Grenelle 1 & 2 (2009 & 2010) > Environnement
- Loi agriculture (2014) > Protection des espaces agricoles
- Loi ALUR (2014) > Logement & Développement durable
- Loi TECV (2015) > Transition énergétique & Croissance verte

ET

- Loi MAPAM (2014) > transformation en Métropole
- Loi NOTRe (2015) > création des grandes régions

Suite à l'évaluation du premier SCoT en 2015, la délibération de prescription de la révision fixe plusieurs objectifs :

- *« Préserver et valoriser l'exceptionnelle richesse environnementale*
- *Se préparer aux évolutions démographiques prévisibles et aux besoins qu'elles génèrent*
- *Accompagner le développement économique pour qu'il soit créateur de richesses et d'emplois*
- *Adapter le territoire au changement climatique et en atténuer les effets »*

Le SCoT révisé confortera également les acquis du premier SCoT, notamment en matière de maîtrise de l'étalement urbain.

**DEFI 1 : UNE METROPOLE ACCLIMATEE**

**DEFI 2 : UNE METROPOLE EQUILIBREE ET EFFICACE**

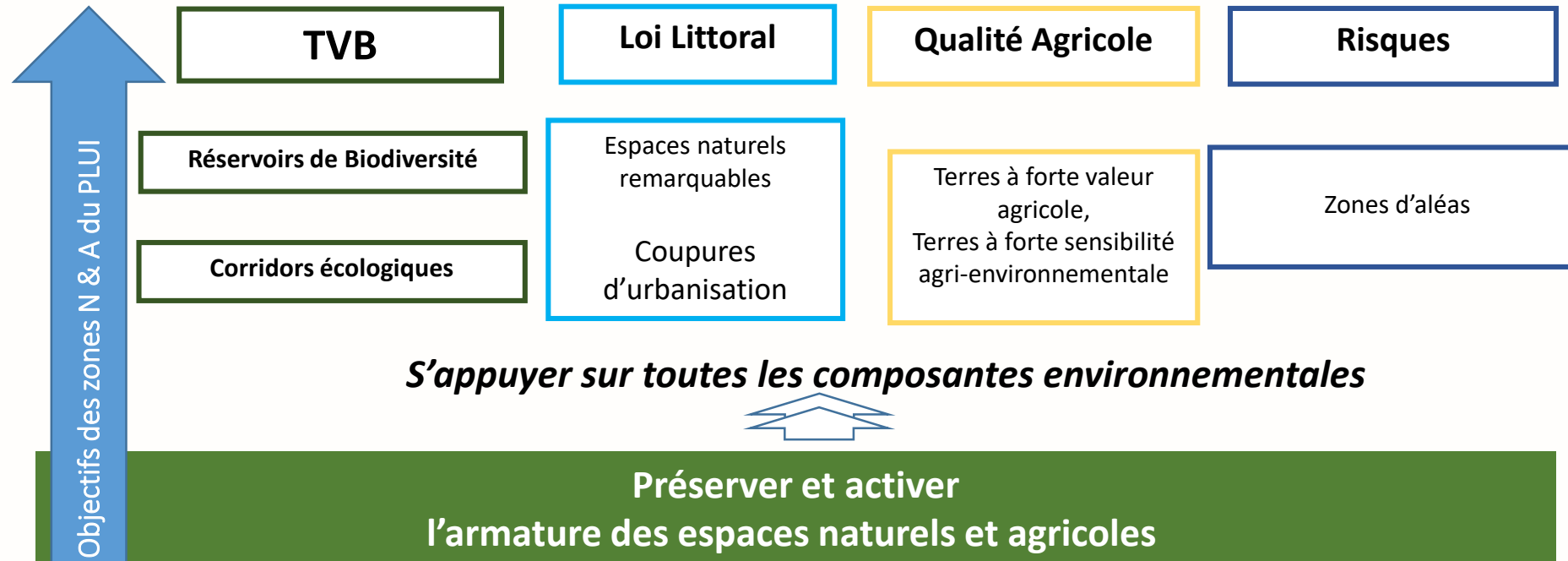
**DEFI 3: UNE METROPOLE DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE**

- **Préserver durablement l'équilibre :**
  - 2/3 des espaces naturels et agricoles**
  - 1/3 des espaces urbains et à urbaniser**

**Avec, pour y parvenir, l'intégration de la démarche EVITER  
REDUIRE COMPENSER ...et DEPLOYER, appliquée à l'ensemble  
des ressources à préserver**

# EVITER

Des dispositifs combinés pour  
préserver & reconquérir  
les espaces naturels, agricoles et forestiers



## La reconquête de l'armature agronaturelle participe activement

- à la qualité environnementale (impacts positifs de l'agroécologie sur la biodiversité, la ressource en eau...)
- à la résilience du territoire ( impacts positifs de l'agriculture sur les ruissellements...)
- au développement d'une économie verte, notamment dans une perspective de souveraineté alimentaire
- à la cohésion sociale du territoire

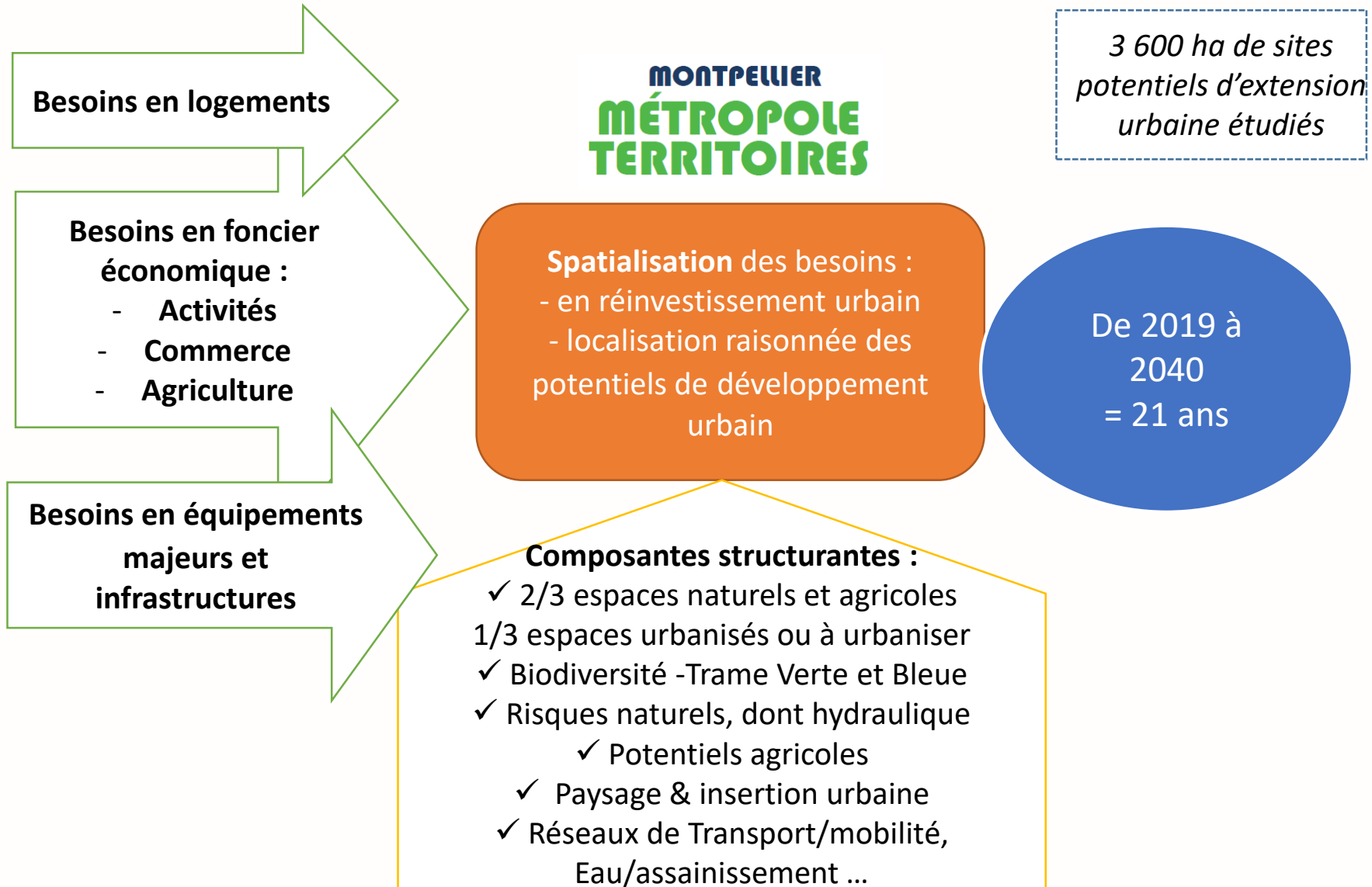
# EVITER

Un SCoT économe en foncier qui limite au plus juste les besoins en extension urbaine

- ✓ Des besoins maîtrisés
- ✓ Priorité au réinvestissement des espaces d'urbanisation mixte existants & engagés
- ✓ Adapter les niveaux d'intensité en fonction du niveau de desserte en transport collectif & des autres équipements et services

# EVITER

## Arbitrage des choix de sites dans un territoire contraint



# REDUIRE

... à l'aval du SCoT, grâce aux compétences intégrées de 3M

**Le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT prescrit et recommande la « réduction » des impacts par les documents et processus aval :**

- ✓ **PLUi**, via des règlements de zonage
- ✓ **Projets d'aménagement et d'équipement**, après la phase d'évitement en amont

*Exemple pour l'agriculture :*

*L'analyse multicritères fine permet d'identifier, dans les secteurs d'extension retenue, les parcelles à enjeux au sein de chaque site pour pouvoir envisager, le cas échéant, des modalités de réduction des impacts en phase PLUi et projet*



**Les compétences intégrées de la Métropole lui permettent d'assurer la continuité des objectifs du SCoT de l'amont à l'aval** (ce qu'elle a déjà fait en amplifiant les effets du SCoT 1)

- ✓ **Rôle de planification & de programmation** : SCoT, PLUi, PDU, PLH, PCAET...
- ✓ **Rôle d'Initiateur/Pilote ou contributeur de Politiques publiques structurantes** : Habitat-Logement, Développement économique, université-recherche, commerce, Agro-écologie & alimentation, Transport, Energie-Climat-Environnement...
- ✓ **Rôle d'aménageur et d'exploitant** : (ré-)Aménagement des sites stratégiques et zones économiques et commerciales, eau potable, eau brute, eaux usées, déchets ménagers, concession des réseaux d'énergie...



# ANTICIPER LA COMPENSATION

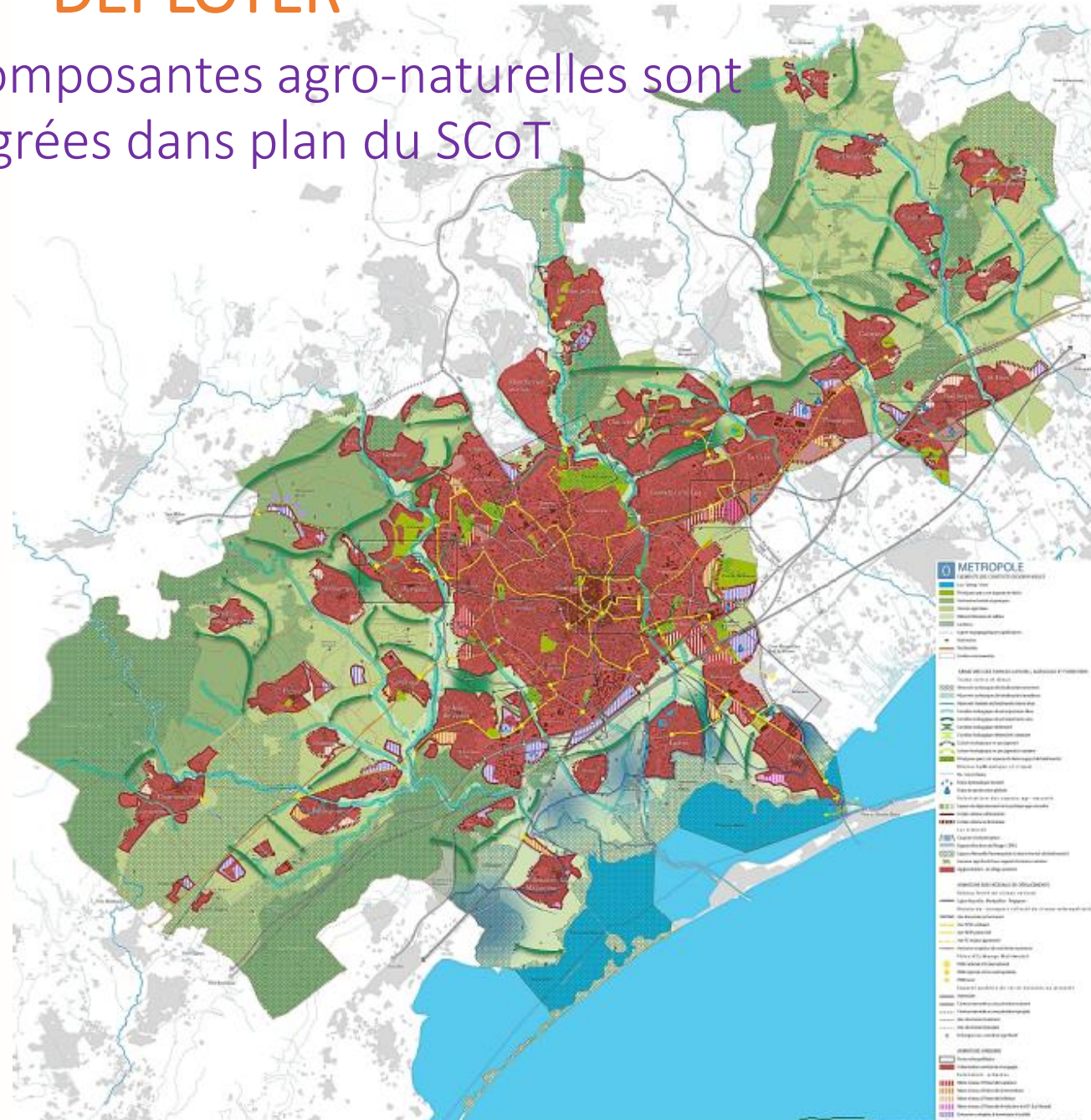
avec pour objectif « zéro perte nette »  
pour la filière agricole

- **Identifier** les impacts sur les terres agricoles au plus juste pour appréhender au mieux les besoins en compensation
  
- **Anticiper** la stratégie de définition et de mise en œuvre des mesures de compensation, à définir et à partager avec les acteurs :
  - Par exemple en cas de projet d'extension urbaine :*
  - Rechercher la compensation des surfaces irriguées dont les impacts n'auront pu être évités
  - Prendre en compte les différents réseaux liés aux exploitations agricoles (desserte, irrigation,...) et définir les modalités de leur remise en état en cas d'interception par les projets d'extension ou d'aménagement d'infrastructure
  - Promouvoir des opérations de reconquête agricole dans les espaces agro-naturels, par le biais de moyens d'animation et de gestion.
  - Prendre en compte dans les études d'impact, les besoins alimentaires générés par les futurs quartiers et définir les modalités envisagées afin de définir les moyens pour y répondre à l'extérieur ou au sein du secteur de projet

# DEPLOYER

Les composantes agro-naturelles sont intégrées dans plan du SCoT

- ARMATURE DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**
- Trame verte et bleue**
- Réservoir surfacique de biodiversité trame verte
  - Réservoir surfacique de biodiversité trame bleue
  - Réservoir linéaire de biodiversité trame bleue
  - Corridor écologique de principe trame bleue
  - Corridor écologique de principe trame verte
  - Corridor écologique déterminé
  - Corridor écologique déterminé à restaurer
  - Liaison écologique en pas japonais
  - Liaison écologique en pas japonais à restaurer
  - Principaux parcs et espaces de loisirs support de biodiversité
- Réseau hydraulique et risques**
- Ru / cours d'eau
  - Enjeu hydraulique localisé
  - Enjeu de protection globale
- Valorisation des espaces agro-naturels**
- Espace de déploiement de la politique agro-naturelle
  - Limite urbaine déterminée
  - Limite urbaine à formaliser
  - Loi Littoral
  - Coupure d'urbanisation
  - Espaces Proches du Rivage
  - Espaces Remarquables
  - Hameau significatif non support d'extension urbaine
  - Agglomération et village existants



## Le SCoT définit le socle de la préservation et de la réactivation des espaces agro-naturels

### PRÉSERVER ET RÉACTIVER LES ESPACES AGRO-NATURELS

#### Valoriser la diversité et les potentiels des sols agricoles

Terres à forte valeur agricole (ADP/IP, irrigation, potentiel global des sols fort à très fort) -P-

Les arcs du territoire, des vocations agricoles différenciées -R-

#### Répondre aux besoins de la filière agricole et alimentaire

Le MIN, pilier constitutif d'un pôle de l'Alimentation Méditerranéenne Durable -P-

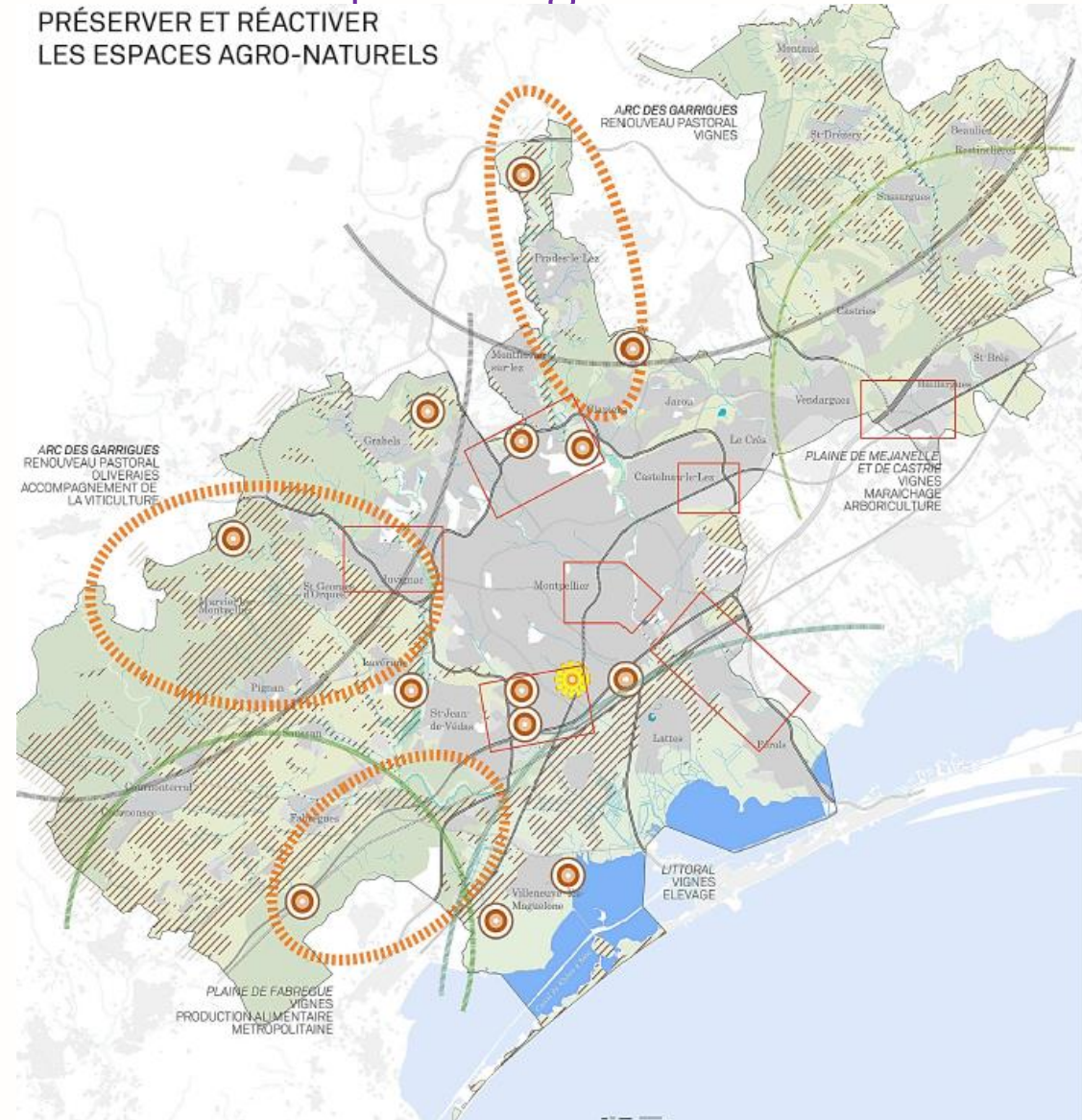
Les portes métropolitaines, un rôle clé dans le réseau de promotion et de commercialisation -R-

#### Déployer la politique agroécologique et alimentaire

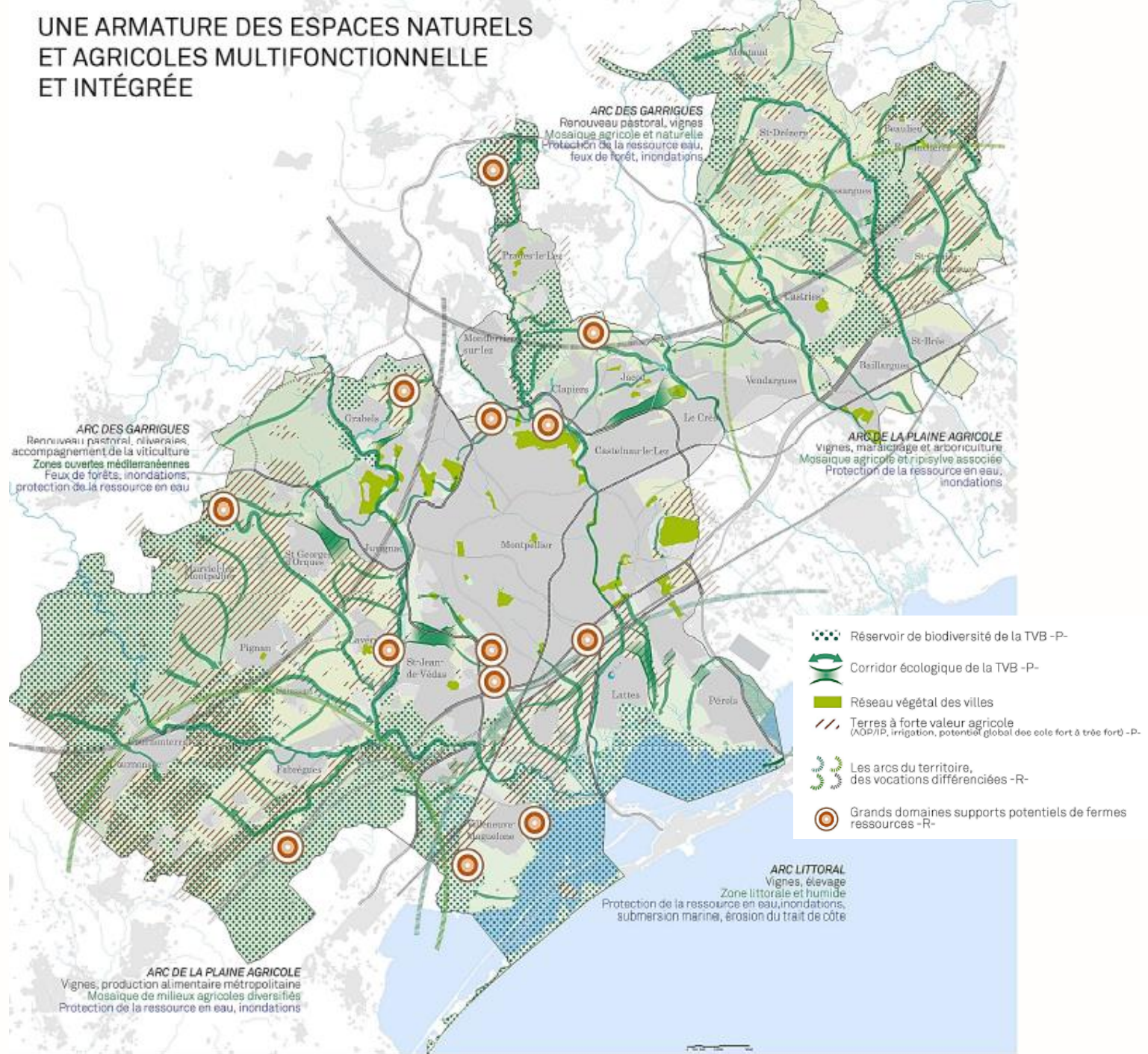
Espaces supports de déploiement de la politique agricole et alimentaire -R-

Grands domaines supports potentiels de fermes ressources -R-

Secteurs pilotes d'action et d'animation foncière



# UNE ARMATURE DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES MULTIFONCTIONNELLE ET INTÉGRÉE



**ARC DES GARRIGUES**  
Renouveau pastoral, oliveraies, accompagnement de la viticulture  
Zones ouvertes méditerranéennes  
Feux de forêts, inondations, protection de la ressource en eau

**ARC DES GARRIGUES**  
Renouveau pastoral, vignes  
Mosaïque agricole et naturelle  
Protection de la ressource eau, feux de forêt, inondations

**ARC DE LA PLAINE AGRICOLE**  
Vignes, maraîchage et arboriculture  
Mosaïque agricole et ripisylve associée  
Protection de la ressource en eau, inondations

- Réservoir de biodiversité de la TVB -P-
- Corridor écologique de la TVB -P-
- Réseau végétal des villes
- Terres à forte valeur agricole (AOP/P, irrigation, potentiel global des cote fort à très fort) -P-
- Les arcs du territoire, des vocations différenciées -R-
- Grands domaines supports potentiels de fermes ressources -R-

**ARC LITTORAL**  
Vignes, élevage  
Zone littorale et humide  
Protection de la ressource en eau, inondations, submersion marine, érosion du trait de côte

**ARC DE LA PLAINE AGRICOLE**  
Vignes, production alimentaire métropolitaine  
Mosaïque de milieux agricoles diversifiés  
Protection de la ressource en eau, inondations

## *Pour plus d'informations*

- Montpellier Territoire, une métropole productive

<http://www.montpellier3m.fr/montpellier-territoires>

- Schéma de Cohérence territoriale

<http://www.montpellier3m.fr/connaitre-competences-amenagement-du-territoire/le-schema-de-coherence-territoriale-scot>

Merci de votre attention